

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-269** intitulé « *Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés* ».

L'objet de ce règlement est de régler l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et des appareils de jardinage motorisés.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 30 octobre 2014.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

